

JONQUIÈR'Infos

Bulletin de Juin 2014

JONQUIÈRES

☞ Une modification dans les horaires d'ouverture de la Mairie

Voici les horaires d'ouverture du Secrétariat de mairie à partir du **1^{er} juillet 2014**.

Lundi	13h30 - 16h00
Mardi	15h00 - 17h00
Mercredi	10h00 - 12h00
Jeudi	17h00 - 19h00
Vendredi	10h00 - 11h30



Pendant la période d'été, les horaires ne seront pas modifiés.

Dans le hall d'accueil, vous trouverez à votre disposition des plaquettes concernant

- : L'aide à domicile
- : Les expositions, spectacles sur Compiègne et sa région
- : Les centres aérés des villes proches
- : L'hébergement pour vos hôtes dans le village...

Vous n'avez pas la possibilité de venir aux horaires d'ouverture de la Mairie,



Venez déposer vos demandes avec vos coordonnées dans la boîte aux lettres de la Mairie.

👉 Nouveau Jonquiérois, bienvenue à vous


Vous venez habiter sur Jonquières, c'est avec plaisir que les secrétaires de mairie vous accueilleront pour vous inscrire sur la liste des habitants du village.

Vous devez nous quitter, venez nous dire un au revoir...

👉 Un petit moment pour la citoyenneté

Si ce n'est pas encore effectué, vous pouvez, **dès à présent**, faire votre inscription sur la liste électorale.

Pour se faire, il vous suffit de vous présenter à la Mairie avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

Tu viens d'avoir 16 ans, viens te faire recenser à la Mairie... 
C'est une obligation légale à effectuer dans les trois mois qui suivent ton anniversaire.

👉 En cas de canicule...

...si vous êtes une personne âgée, isolée ou à mobilité réduite, pensez à venir vous inscrire sur le Registre de la Mairie ou à contacter le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie (C.C.A.S).



Coordonnées téléphoniques de la Mairie : **03.44.37.39.00**

Annick et Émilie seront heureuses de vous accueillir pour vous renseigner sur toutes vos démarches administratives et autres demandes.

👉 Vous rencontrez des difficultés...

...la Maison du Conseil Général de l'Oise peut vous accueillir au Relais solidarité, Rue Clément Bayard à Compiègne ou peut s'entretenir avec vous par téléphone en la contactant au 03.44.28.78.34.

👉 Nouvelle tournée de collecte des ordures ménagères

L'Agglomération de la Région de Compiègne (A.R.C) a décidé d'une nouvelle organisation dans la collecte des ordures ménagères, et ce, **dès le 1^{er} septembre 2014.**

Lundi matin

Collecte des déchets verts (Sac en papier kraft)

Mardi matin

Collecte des ordures ménagères (Poubelle à roulettes)

Mercredi matin

Collecte du tri sélectif (Sac jaune)



Un guide vous sera distribué prochainement.

👉 Recycler : Une bonne idée

Ne jetez plus vos vieux objets ; La Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois (R.A.C) leur donnera un second souffle.

2317, avenue Octave Butin - 60280 Margny-Les-Compiègne
(Près de l'aérodrome)

03.44.40.09.90

www.rac60.com

Apports volontaires

Du Lundi au Jeudi : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Vendredi : 08h30-17h30

Boutique La Bonne Pioche

Mercredi et Vendredi : 08h30-17h30

Samedi : 14h00-18h00

Ainsi, vous participerez à l'existence de la Recyclerie, à la valorisation des objets, à la vente à moindre coût et à la sensibilisation pour la protection de la planète.

Bientôt dans votre Mairie, vous pourrez déposer vos piles usagées dans le réceptacle prévu à cet effet.



👉 Préservons notre environnement



Favorisons le désherbage par le binage,

Plutôt que les traitements par les désherbants...



👉 Déplaçons-nous futés !

Au travers des 16 communes de l'A.R.C, avec « ALLOTIC », je peux me déplacer en réservant mon trajet, au minimum la veille, au 0 800 100 754. (Appel gratuit depuis un fixe)

Je paierai de 1.50 à 3.00 euros par personne et par trajet en fonction du secteur où je souhaite me rendre.



J'ai aussi la possibilité d'emprunter, sans réservation préalable, les Transports Intercommunaux du Compiégnois (T.I.C) qui desservent gratuitement l'ensemble des communes de l'A.R.C.

👉 Pour notre sécurité routière...

...quatre nouveaux panneaux « Stop » ont été implantés dans un premier temps



- : Rue de l'Archerie
- : À l'intersection de la Ruelle des Courtils
- : À l'intersection de la Rue Saint Nicolas, côté Église
- : À l'intersection de la Rue du Vieux Moulin

👉 Coup de frais dans le village

↪ Jean-Noël et Claude, vos agents communaux, ont participé activement à redonner un nouveau visage à l'environnement de notre village ; Accompagnés du GIPE, ils ont refleuré la Commune.

↪ Les hydrants (Bouches et poteaux incendie) ont été remis en conformité pour la sécurité incendie, et ce, sur l'ensemble de notre Commune.

↳ Le Monument aux morts a pris un bain de jouvence avec son nettoyage ; Ses inscriptions seront bientôt repeintes ainsi que son Coq, qui retrouvera son plumage flamboyant.

↳ Les bâtiments communaux (École, Mairie, Église, Salle le Grand Pré) ont été remis en conformité au cours des mois de Mai et de Juin.

↳ **Nous rappelons à nos habitants que le City stade n'étant plus en conformité, un arrêté municipal a été pris pour sa fermeture dans l'attente de sa remise en état.**

↳ Les travaux d'aménagement de la rue des Jonquilles sont en cours de réalisation.

↳ **Les Jonquiérois se prêtent main-forte**



↳ Le tracteur de la Commune, âgé de 27 ans, a décidé de prendre sa retraite le 12 mai en tombant en panne dans la descente de la Cavée, rue des Jonquilles.

Grace à l'intervention de Didier ROUSSELLE, il a pu être remorqué jusque la Mairie.

Toujours dévoué, Didier a prêté son propre camion jusqu'à l'arrivée du nouveau tracteur.



↪ Quelques Jonquièrois se sont regroupés pour lessiver puis repeindre l'abribus ; Merci de respecter leur travail.

☞ Respectons nos voisins

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements : Les bruits inutiles, désinvoltes et agressifs.

...En se rappelant que les *travaux de bricolage, de nettoyage, de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique* sont **autorisés exclusivement aux heures suivantes**

(Réglementé par l'Arrêté préfectoral du département de l'Oise du 15 novembre 1999 Article 2 et 7)



Du Lundi au Vendredi :
08h00-12h00 / 13h30-19h30

Samedi :
09h00-12h00 / 15h00-19h00

Dimanche et Jour férié :
10h00-12h00



...Se souvenir également que les *feux de jardins* sont interdits.

☞ La vie scolaire change de rythme...

...à partir de la rentrée scolaire, **dès Septembre 2014**, notre Commune appliquera la nouvelle réforme des rythmes scolaires.

La réservation de la salle des fêtes...

...s'effectue au sein de votre Mairie.

Les clefs sont remises le Vendredi à partir de 14h00 et doivent être restituées au plus tard le Dimanche à 18h00.

En tant qu'habitant(e) de Jonquières, un tarif préférentiel vous est accordé(e), il vous sera demandé 350 euros.

Pour une personne extérieure à la commune, le montant s'élève à 700 euros.

Une caution d'un montant de 760 euros vous sera demandée lors de la réservation.

Un nouvel évènement pour nous réunir...

...est organisé le 14 juillet 2014.

À 11h00, nous vous donnons rendez-vous à la Mairie pour un défilé jusqu'au Monument aux morts.

Au retour, un apéritif vous sera offert par la Municipalité sur la Place des Tilleuls.

À la suite, un repas froid sera prévu pour les personnes qui auront retourné leur coupon d'inscription.

Au cours de l'après-midi, des animations vous seront proposées.

Un peu d'Histoire, Notre premier 14 juillet jonquiérois en 1790

« Procès-verbal de l'auguste cérémonie qui a eu lieu le 14 juillet 1790 dans la commune et paroisse de Jonquières,

En vertu de la proclamation du Roi sur un décret relatif à la fédération générale des gardes nationales et des troupes du Royaume du 10 juin,

L'Assemblée générale des citoyens actifs de la Commune de Jonquières, district de Compiègne, département de l'Oise, fut convoquée au son de la cloche le Dimanche précédent par François Jourdain, Maire de la municipalité dudit Jonquières,

A l'effet de faire assembler, à la place d'armes, la garde nationale dudit lieu composée de 82 gardes compris les officiers divisée en deux compagnies, savoir une de grenadiers et l'autre de chasseurs pour les faire préparer au serment fédératif,

À l'heure indiquée, on avait fait dresser un autel sur la place d'armes pour y célébrer la messe et y faire le serment civique mais il n'a pas été possible à cause du mauvais temps et la pluie... »

Apprenons les gestes qui sauvent

Devant une personne victime d'un malaise, d'un accident de la vie courante ou d'un arrêt cardiaque, beaucoup d'entre nous se sentent démunis...

L'arrêt cardiaque est la situation typique où chaque minute compte et où un geste de réanimation pratiqué immédiatement par un témoin de la scène peut doubler les chances de survie de la victime mais aussi réduire le risque de séquelles...



C'est pourquoi, nous vous proposons
Une Réunion de sensibilisation aux premiers gestes de survie
le **Jeudi 25 septembre 2014**
à **19h00**
dans la **Salle annexe de la Mairie**

Cette information sera réalisée par Madame DOGIMONT, Chef de section des sauveteurs de l'Oise à Compiègne et Responsable de formation sur le plan départemental.

Des moments de convivialité

Nous vous remercions pour votre participation lors de la Chasse aux œufs de Pâques ainsi qu'à la Fête des voisins.

Nous invitons chaleureusement l'ensemble des habitants, n'ayant pas pu nous rejoindre, à venir partager d'autres moments de convivialité...

L'ensemble du Conseil Municipal,
vous souhaite un agréable été.